



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Avis public d'entrée en vigueur du *Règlement 2020-520 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux*

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance du conseil tenue le 7 décembre 2020, la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le *Règlement 2020-520 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux*.

L'objet de ce règlement est d'intégrer les nouvelles responsabilités conférées aux municipalités par l'adoption du *Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la municipalité, situé au 35, Chemin de North Hatley à Sainte-Catherine-de-Hatley.

Donné à Sainte-Catherine-de-Hatley, le 8 décembre 2020.

DANIELLE GILBERT

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim